



## CONTRIBUTION DE LA LXXIV<sup>e</sup> COSAC Copenhague, 30 novembre - 2 décembre 2025

### La compétitivité de l'Union européenne

1. La COSAC salue les rapports Letta et Draghi ainsi que les ambitions de la Boussole pour la compétitivité, visant à restaurer et renforcer la compétitivité à long terme de l'UE. Elle se réjouit également des conclusions du Conseil européen du 23 octobre 2025, qui réaffirment l'engagement de l'UE envers l'agenda de compétitivité et une double transition réussie, centrée sur la transition écologique et la transition numérique souveraine.
2. La COSAC réaffirme le rôle essentiel du marché unique dans le développement et la prospérité des États membres de l'UE et souligne la nécessité de garantir des conditions de concurrence équitables, de renforcer le contrôle des douanes, de réduire les formalités administratives et d'éliminer les obstacles en allégeant les charges bureaucratiques et réglementaires. Elle se félicite des initiatives visant à simplifier et optimiser la réglementation européenne, dans le but de soutenir les entreprises, y compris les PME, ainsi que les administrations publiques. Elle souligne également l'importance de poursuivre l'approfondissement du marché unique par l'harmonisation des législations nationales pertinentes. La COSAC attend avec intérêt la prochaine proposition de la Commission concernant le 28<sup>e</sup> régime pour les entreprises innovantes.
3. La COSAC insiste sur le fait que le renforcement de la compétitivité de l'UE doit aller de pair avec la réduction des disparités régionales, la promotion de la cohésion sociale et territoriale et la garantie que tous les États membres et régions bénéficient des opportunités offertes par le marché unique.
4. La COSAC rappelle les avantages que l'espace Schengen apporte aux citoyens, notamment en matière de sécurité et de prospérité. L'espace Schengen est essentiel pour la mobilité, le commerce, la



compétitivité et le tourisme, et reste un moteur fondamental du marché unique.

5. La COSAC souligne la nécessité pour l'Europe de combler son retard en matière d'innovation dans les technologies critiques telles que l'intelligence artificielle (IA), la technologie quantique, les technologies spatiales et la biotechnologie, tout en restant attentive aux opportunités et aux défis posés par l'IA, notamment en matière de protection des données, cybersécurité, droits de propriété intellectuelle et transparence des systèmes d'IA à haut risque. Elle se félicite de la proposition de la Commission européenne visant à créer un Fonds européen pour la compétitivité, destiné à soutenir les technologies stratégiques de demain, dans le respect du principe de neutralité technologique. Ce fonds doit contribuer à renforcer le marché unique et à accélérer le financement de l'UE, tout en catalysant les investissements publics et privés dans des domaines tels que la transition écologique et la décarbonation, la transition numérique souveraine, la santé, la biotechnologie, l'agriculture et la bioéconomie, ainsi que la sécurité, la défense et l'espace. La COSAC appelle à des discussions rapides en vue de l'établissement d'une union des marchés de capitaux, essentielle pour permettre aux entreprises innovantes de lever des fonds plus facilement sur le marché européen.
6. La COSAC se félicite des engagements de l'UE en faveur de la transition écologique, tout en soulignant les opportunités qu'elle offre pour renforcer la compétitivité européenne. Elle encourage donc l'UE à améliorer la compétitivité des entreprises européennes en garantissant un meilleur accès à une énergie propre et abordable, tout en tenant compte des points de départ nationaux différents. Elle appelle également l'Union européenne à promouvoir une politique industrielle favorisant les atouts écologiques, l'investissement et le développement technologique dans toute l'Europe, afin de consolider l'avantage compétitif européen. Enfin, elle encourage les institutions européennes à examiner avec attention la proposition du rapport Draghi portant sur un emprunt visant à mobiliser l'épargne européenne pour financer la décarbonation de l'économie et renforcer la souveraineté numérique.



## Ukraine<sup>1</sup>

7. La COSAC se félicite de la résolution du Parlement européen du 27 novembre 2025, « Résolution concernant la position de l'Union européenne sur le plan proposé et son engagement en faveur d'une paix juste et durable pour l'Ukraine ».
8. La COSAC souligne que tout accord visant à mettre fin à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine dépasse largement le cadre bilatéral. Elle insiste sur le fait que rien concernant l'Ukraine ne doit être décidé sans l'Ukraine, et rien concernant l'Europe sans l'Europe.  
Tout accord de paix doit être fondé sur les principes du droit international. Il ne doit pas restreindre la capacité de l'Ukraine à défendre sa souveraineté, doit garantir sa liberté de choisir ses alliances politiques et de sécurité sans que la Russie ne puisse y opposer de veto, et tenir la Russie responsable de l'indemnisation intégrale des dommages matériels et immatériels causés à l'Ukraine.
9. La COSAC réitère ses déclarations antérieures condamnant l'invasion militaire illégale, non provoquée et à grande échelle de la Russie en Ukraine, qui a atteint de nouveaux sommets de brutalité et de violence.
10. La COSAC demande le retrait immédiat et inconditionnel des troupes et équipements militaires russes de l'ensemble du territoire ukrainien, y compris des eaux territoriales, et le respect intégral de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance de l'Ukraine.  
Toute initiative concernant l'Ukraine doit être menée avec celle-ci et en pleine conformité avec le droit international, y compris la Charte des Nations Unies, afin de restaurer une paix globale, juste et durable.

---

<sup>1</sup> La délégation de l'Assemblée nationale hongroise a demandé que la note de bas de page suivante soit ajoutée à la section de la Contribution concernant l'Ukraine : « La délégation de l'Assemblée nationale hongroise, se fondant également sur les résultats de la récente consultation publique sur l'adhésion de l'Ukraine à l'UE, ne peut approuver la section relative à l'Ukraine dans la Contribution de la LXXIVe COSAC, car elle ne reflète pas de manière adéquate sa position sur ce sujet complexe. La délégation hongroise rappelle également le caractère conditionnel du processus d'intégration à l'UE, en mettant particulièrement l'accent sur la protection des droits des minorités nationales. »



11. La COSAC souligne que le soutien militaire, civil, économique et politique fort de l'Union européenne, y compris dans la mise en œuvre des réformes et les négociations d'adhésion à l'UE, demeure essentiel pour permettre à l'Ukraine de poursuivre sa résistance face à l'invasion militaire à grande échelle de la Russie.
12. Elle se félicite de l'engagement du Conseil européen à garantir à l'Ukraine un soutien financier durable, régulier et prévisible à long terme. Elle souligne également l'urgence de fournir à l'Ukraine une aide financière internationale suffisante pour 2026 et 2027, y compris pour ses efforts de défense et de sécurité.
13. La COSAC se félicite également de l'engagement de l'Union européenne et de ses États membres à continuer de soutenir les efforts de paix, notamment dans le cadre de la coalition des volontaires.
14. La COSAC souligne la nécessité de maintenir la pression sur la Russie jusqu'à ce qu'elle respecte pleinement ses obligations au regard du droit international. Elle réaffirme que les représentants des autorités russes et toutes les personnes responsables de crimes internationaux commis en ou contre l'Ukraine doivent être tenus responsables conformément aux règles du droit international. Elle se félicite des avancées significatives vers la création du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine. La Russie doit indemniser intégralement les dommages causés à l'Ukraine, notamment en utilisant les avoirs souverains russes gelés pour soutenir la défense ukrainienne. La COSAC invite les institutions de l'UE et les États membres à accélérer l'utilisation des revenus générés par ces avoirs gelés pour soutenir la reprise et la reconstruction de l'Ukraine, ainsi qu'à mobiliser ces avoirs sous forme de « prêt de réparation » en faveur du pays, afin de garantir un soutien budgétaire et militaire suffisant en 2026 et 2027<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> La délégation belge a demandé que la note de bas de page suivante soit ajoutée au paragraphe 14 de la Contribution : « La délégation belge souligne que, conformément aux conclusions du Conseil européen du 23 octobre 2025, "sous réserve du droit de l'UE, les avoirs russes doivent rester immobilisés jusqu'à ce que la Russie mette fin à sa guerre d'agression". »



15. La COSAC se félicite de l'adoption des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> séries de sanctions contre la Russie, incluant des mesures visant à perturber les opérations de la « flotte fantôme » russe utilisée pour transporter du pétrole et contourner les sanctions de l'UE. Elle souligne que ces sanctions doivent être régulièrement réexaminées pour garantir leur efficacité.
16. La COSAC appelle au maintien de ces sanctions et à l'adoption d'une 20<sup>e</sup> série, afin de continuer à exercer une pression sur la Russie jusqu'au rétablissement complet de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues.
17. La COSAC insiste sur la nécessité de réduire les risques environnementaux et sécuritaires posés par la flotte fantôme, notamment en renforçant le respect des normes environnementales et de sécurité maritime et en coopérant davantage avec les États du pavillon.
18. La COSAC appelle l'UE et ses États membres à prioriser la réalisation des promesses déjà faites et à fournir des garanties de sécurité juridiquement contraignantes, efficaces et crédibles pour l'Ukraine. Cela inclut la poursuite de la fourniture des capacités militaires demandées par l'Ukraine, notamment des contributions par l'intermédiaire de la Facilité européenne pour la paix (FEP) et du Clearing House Mechanism, la poursuite de la mission d'assistance militaire de l'UE en soutien à l'Ukraine (EUMAM), ainsi que le travail essentiel mené par la mission consultative de l'UE en Ukraine (EUAM). Elle soutient également l'intégration du pays dans les réseaux transeuropéens de transport, d'énergie et numériques.
19. La COSAC invite également les États membres de l'UE à fournir leur soutien à l'Ukraine de manière aussi efficace que possible, notamment par le biais d'investissements directs dans l'industrie de défense ukrainienne et par la création de capacités de production de défense ukrainiennes au sein des États membres de l'Union européenne.
20. La COSAC réitère sa condamnation la plus ferme de la déportation forcée illégale et de l'endoctrinement des enfants ukrainiens par la Russie, et appelle au retour en toute sécurité de tous les enfants et



civils ukrainiens déportés illégalement vers la Russie et la Biélorussie.

21. La COSAC rappelle ses déclarations antérieures condamnant les attaques continues de la Russie contre les infrastructures civiles et énergétiques critiques de l'Ukraine. Elle soutient tous les efforts visant à renforcer la sécurité énergétique du pays et à répondre aux besoins humanitaires et de protection civile immédiats.
22. La COSAC se félicite de l'entrée en vigueur de l'accord renforcé sur la zone de libre-échange approfondie et complète UE-Ukraine.
23. La COSAC félicite l'Ukraine pour ses progrès remarquables sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne. Malgré les défis immenses posés par la guerre d'agression de la Russie, l'Ukraine a fait preuve d'une détermination et d'un engagement remarquables pour avancer dans les réformes, renforcer les institutions démocratiques et s'aligner sur les normes de l'UE. Elle réaffirme son soutien indéfectible au choix européen de l'Ukraine et encourage la poursuite de ces efforts transformateurs pour parvenir à une adhésion complète à l'UE aussi rapidement que possible.
24. La COSAC souligne l'importance des visites interparlementaires de solidarité en Ukraine, à l'image de la mission d'une délégation des commissions des affaires européennes des parlements nationaux de l'UE et du Parlement européen, qui s'est rendue à Kiev les 27 et 28 septembre, à l'invitation du président de la Commission de l'intégration européenne de la Verkhovna Rada d'Ukraine. Elle réaffirme son engagement à défendre la liberté et la démocratie en Europe, conformément à la vocation de la coopération interparlementaire.
25. Tout le soutien et la coopération de l'UE avec l'Ukraine respectent le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres.

## Sécurité

26. Face à la multiplication des conflits dans le monde, notamment en Ukraine, au Moyen-Orient et en Afrique, la COSAC estime essentiel que l'UE reste fermement attachée à un ordre multilatéral fondé sur



des règles et à la défense des valeurs démocratiques dans le cadre de l'Organisation des Nations unies. La paix, la sécurité et la stabilité reposent sur une coopération internationale effective conforme au droit international. La promotion des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit demeure une mission fondamentale de l'Union européenne.

27. La COSAC estime essentiel que l'Europe prenne davantage de responsabilités pour sa propre sécurité et renforce sa capacité de défense d'ici 2030 au plus tard, afin de contribuer de manière crédible à la sécurité euro-atlantique, notamment par une gestion efficace de ses frontières extérieures, et en complémentarité avec la coopération transatlantique au sein de l'OTAN ainsi que les intérêts et politiques de défense des États membres de l'UE, tout en respectant le caractère particulier de la politique de sécurité et de défense de certains États membres.
28. La COSAC se félicite du rapport de Sauli Niinistö sur la préparation civile et militaire de l'Europe ainsi que des initiatives de la Commission européenne visant à renforcer les capacités européennes en matière de sécurité et de défense, notamment la nouvelle Stratégie européenne de sécurité intérieure ProtectEU, qui aide les États membres à assurer la sécurité de leurs citoyens ; la Stratégie de l'UE pour la préparation, visant à renforcer la préparation civile et militaire ; le Livre blanc sur l'avenir de la défense européenne ; le Plan ReArm Europe / Readiness 2030 ; ainsi que le règlement SAFE pour soutenir les dépenses de défense européennes. Elle appelle également à la mise en œuvre intégrale de la Feuille de route de la Commission européenne pour la préparation à la défense européenne 2030, dans le respect des compétences des États membres.
29. La COSAC condamne fermement les activités hybrides malveillantes persistantes de la Russie, y compris les opérations de déstabilisation à la frontière UE-Biélorusse et les campagnes de désinformation, qui semblent s'inscrire dans des campagnes hybrides plus larges, coordonnées et de longue durée, visant à menacer et à affaiblir la sécurité, la résilience et les fondements démocratiques de l'UE et de ses États membres. Elle appelle la Russie et la Biélorussie à cesser leurs activités cybernétiques et hybrides déstabilisatrices. La COSAC souligne l'importance d'une meilleure coordination entre les États



membres, les institutions de l'UE et l'Ukraine pour détecter, contrer et prévenir de telles menaces et renforcer la résilience démocratique de l'UE.

30. La COSAC se félicite de l'ensemble des mesures prises dans le cadre de l'initiative du bouclier démocratique européen. Face à la recrudescence des menaces hybrides, désinformation, cyberattaques et opérations clandestines visant les processus démocratiques, la COSAC exhorte tous les États membres et les pays candidats à soutenir pleinement cette initiative et à en mettre en œuvre les mesures. En accord avec les conclusions de la présidence polonaise du Conseil de l'UE sur le renforcement de la résilience démocratique de l'UE, la COSAC souligne que la défense de la démocratie au sein de l'Union européenne et dans les pays voisins nécessite un engagement partagé, ainsi qu'une approche globale de l'ensemble de la société pour contrer les activités malveillantes extérieures avec unité et détermination dans le plein respect de l'État de droit et des droits fondamentaux.
31. La COSAC appelle l'Union européenne à mieux prendre en compte l'importance géostratégique des régions ultrapériphériques (RUP) et des pays et territoires d'outre-mer (PTOM), et à condamner plus fermement toute opération déstabilisatrice pouvant y être menée par des pays tiers.
32. La COSAC condamne fermement les récentes violations de l'espace aérien par la Russie et la Biélorussie dans plusieurs États membres, soulignant la nécessité pour l'UE de renforcer sa capacité à répondre efficacement, de manière autonome et coordonnée, à de telles menaces aux frontières terrestres, aériennes et maritimes, quelle qu'en soit l'origine. Elle se félicite, à cet égard, de la proposition de la Commission européenne de concentrer les efforts sur des projets phares concrets de préparation européenne, ouverts à tous les États membres souhaitant y participer, tels que l'Initiative européenne de défense anti-drones, le dispositif Eastern Flank Watch, le Bouclier aérien européen et le Bouclier spatial européen.
33. La COSAC souligne la nécessité de renforcer la sécurité aux frontières extérieures de l'Europe et de traiter la question de la migration irrégulière. Elle encourage l'UE à développer des solutions nouvelles et innovantes pour gérer la migration irrégulière et réduire les



arrivées dans l'Union européenne. Cela inclut la poursuite des négociations sur les projets de législation concernant le retour des ressortissants de pays tiers séjournant illégalement dans l'UE, la révision des règles sur les pays tiers sûrs, ainsi que la mise en œuvre du cadre législatif de l'UE en matière d'asile et de migration, en accordant une attention particulière à sa dimension extérieure.

34. La COSAC appelle à une coopération ambitieuse avec les pays méditerranéens, sur la base du Pacte pour la Méditerranée présenté par la Commission européenne, tout en garantissant le respect des valeurs de l'UE.

### **La politique commerciale de l'UE dans un monde incertain**

35. La COSAC souligne que la politique commerciale de l'UE doit rester ouverte, en favorisant l'accès aux marchés et la diversification des chaînes d'approvisionnement, tout en assurant la réciprocité des engagements. Elle encourage l'UE à maintenir un engagement fort en faveur d'une politique commerciale protégeant et renforçant le système commercial fondé sur des règles, notamment dans le cadre multilatéral de l'OMC. Il est nécessaire d'impliquer davantage les parlements nationaux dans la négociation des accords commerciaux.
36. La COSAC appelle l'Union européenne à poursuivre une politique commerciale ambitieuse et fondée sur des règles, avec un objectif stratégique de négociation et de conclusion des accords avec les pays partenaires, tout en protégeant les normes élevées de l'UE, l'intégrité des secteurs sensibles, la réciprocité et des conditions équitables d'accès aux marchés, conformément aux normes européennes sur l'environnement, la protection des consommateurs et la santé publique.
37. La COSAC exprime une vive inquiétude face à l'impact croissant des pratiques commerciales déloyales de pays tiers, notamment la surcapacité persistante, les subventions étatiques et le dumping, qui faussent les marchés mondiaux et affaiblissent la compétitivité de l'industrie européenne. Elle soutient les efforts de la Commission européenne visant à renforcer les instruments de défense commerciale.



38. La COSAC souligne la nécessité d'une coopération européenne forte et constructive avec les États-Unis dans les domaines du commerce et de l'investissement, de la sécurité économique, des chaînes d'approvisionnement et de la technologie.. Maintenir l'unité de l'UE dans ces négociations est essentiel et doit s'appuyer sur l'approche ferme et proportionnée de la Commission européenne, incluant la défense du cadre réglementaire numérique adopté par l'Union européenne.
39. La COSAC prend note de l'accord-cadre entre les États-Unis et l'Union européenne. Elle exprime l'espoir que les discussions se poursuivent afin d'améliorer l'accès aux marchés et de renforcer les relations commerciales et d'investissement entre les deux partenaires. La stabilité et la prévisibilité, essentielles pour les entreprises européennes exposées à la volatilité et à l'incertitude, doivent être rétablies.

### **La transition verte d'un secteur agroalimentaire européen compétitif**

40. La COSAC souligne la nécessité d'une future politique agricole commune durable, simple, axée sur le marché et visant à renforcer la compétitivité, l'innovation et la sécurité alimentaire, tout en assurant le renouvellement des générations, en soutenant les mesures climatiques et environnementales et en améliorant le bien-être animal.
41. La COSAC prend note de la proposition de révision de la PAC après 2027 présentée par la Commission européenne, laquelle devra garantir un revenu équitable pour les agriculteurs, une alimentation sûre et abordable pour les consommateurs, et des incitations fortes à l'adoption de technologies intelligentes et durables, de pratiques agroécologiques et de cultures à faibles émissions de carbone, contribuant ainsi aux objectifs climatiques de l'UE.
42. La COSAC insiste sur la nécessité de préserver une politique agricole commune pérenne, disposant de ressources suffisantes, pour soutenir un secteur agricole compétitif, durable et résilient, garantissant l'accès aux ressources naturelles, une meilleure sécurité alimentaire, une position renforcée des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement et la poursuite de l'innovation, tout en assurant



des conditions équitables pour tous les agriculteurs de l'Union européenne.

43. Rappelant l'objectif du Pacte vert pour l'Europe visant à atteindre au moins 25 % de terres agricoles en agriculture biologique d'ici 2030, la COSAC encourage l'UE à renforcer son soutien à l'agriculture biologique, qui contribue à la protection de la biodiversité, à l'atténuation du changement climatique, à la santé des sols et à la qualité de l'eau, tout en créant des débouchés rentables<sup>3</sup>.
44. La transition doit être équitable, pragmatique, rentable, socialement équilibrée et garantir la compétitivité des secteurs et des entreprises.
45. La COSAC reconnaît le potentiel de la bioéconomie et des biosolutions pour promouvoir une agriculture et une production alimentaire durables ainsi que la croissance économique. Elle rappelle également le droit des États membres de rester sans OGM, conformément au droit de l'UE.
46. La COSAC souligne l'importance de renforcer une autonomie européenne en protéines végétales, tant pour l'approvisionnement du secteur de l'élevage que pour le développement des aliments d'origine végétale, la diversification des sources d'approvisionnement et la transition vers un système agroalimentaire plus durable et résilient. Elle prend note du « Carton vert » relatif à un plan d'action sur les aliments à base de plantes soumis à la Commission européenne le 25 novembre et l'encourage à examiner la proposition.

---

<sup>3</sup> Les délégations de la Pologne et de la Chambre des députés du Parlement de la République tchèque ont toutes deux demandé que la note de bas de page suivante soit ajoutée au paragraphe 43 de la Contribution : « Rappelant que le Pacte vert pour l'Europe vise à atteindre au moins 25 % de la surface agricole totale en agriculture biologique d'ici 2030, un objectif européen, les États membres peuvent définir leurs propres cibles en tenant compte de leurs situations nationales. La COSAC encourage l'UE à accroître son soutien à l'agriculture biologique, qui contribue à la protection de la biodiversité, à l'atténuation du changement climatique, à la santé des sols et à la qualité de l'eau, tout en offrant des perspectives économiques rentables. »



## **Croissance durable et énergie**

47. La COSAC rappelle que la situation géopolitique a mis en évidence l'importance de renforcer la sécurité énergétique de l'Europe et de progresser vers une Europe capable de fournir une énergie propre, abordable et produite localement. Elle se félicite de la feuille de route REPowerEU de la Commission européenne et de la proposition visant à éliminer progressivement les importations d'énergie russe au niveau de l'UE, mesure qui constitue une étape décisive vers une indépendance énergétique complète et durable de l'Europe vis-à-vis de la Russie.
48. La COSAC souligne qu'une Europe indépendante sur le plan énergétique doit reposer sur un marché intérieur de l'énergie fonctionnel, des infrastructures mieux interconnectées, la sortie progressive des combustibles fossiles, l'accès à une énergie propre et abordable, l'efficacité énergétique et le respect du principe de neutralité technologique. À ce titre, elle accueille favorablement le Plan d'action pour une énergie abordable et attend avec intérêt le futur « European Grids Package ».
49. La COSAC met en avant l'importance de rester sur la voie des objectifs de neutralité climatique de l'UE. Accélérer le déploiement des énergies propres et améliorer l'efficacité énergétique permettra non seulement de réduire les coûts énergétiques, mais aussi de renforcer l'autonomie énergétique, de diminuer la dépendance aux énergies fossiles et de limiter l'exposition à leur volatilité, tout en améliorant la compétitivité des entreprises européennes sur le marché mondial. Dans ce contexte, la COSAC souligne l'importance de mettre en œuvre des politiques visant à atteindre l'objectif intermédiaire de 2040 sur la voie de la neutralité climatique, conformément aux orientations figurant dans les conclusions du Conseil européen du 23 octobre 2025.

## **L'élargissement de l'UE et la nécessité de réformes internes**

50. La COSAC se félicite des rapports d'élargissement 2025 de la Commission européenne. Elle réaffirme que l'élargissement de l'Union européenne constitue une priorité géopolitique et stratégique essentielle. Ce processus doit respecter les critères de Copenhague et



suivre une approche fondée sur le mérite, offrant aux pays candidats un chemin clair et crédible vers l'adhésion. La COSAC se réjouit des progrès accomplis par plusieurs pays et soutient la proposition de la Commission européenne de renforcer les garde-fous contre tout recul dans les engagements pris, notamment en matière d'État de droit.

51. La COSAC plaide pour un soutien financier et politique constant afin de faciliter la mise en œuvre effective des réformes nécessaires dans les pays candidats et souligne l'importance des projets de renforcement des capacités parlementaires.
52. La COSAC invite la Commission européenne à approfondir l'examen des possibilités d'une « intégration graduelle », fondée sur le mérite et réversible, vers l'adhésion à l'UE, permettant d'accorder certains avantages aux pays candidats en fonction de leurs progrès en matière de réformes, tout en préservant le processus décisionnel actuel de l'Union européenne.
53. La COSAC considère essentiel que l'UE poursuive les réformes internes nécessaires pour préparer l'Union et ses institutions à un élargissement et appelle la Commission européenne à présenter sans délai son rapport attendu sur une Union européenne prête pour l'élargissement, incluant des revues de politiques et des propositions de réforme. Sur cette base, la COSAC encourage les États membres à effectuer un examen approfondi des valeurs, politiques, budgets et gouvernance de l'UE afin d'identifier les ajustements nécessaires.
54. La COSAC rappelle que le fonctionnement démocratique des institutions, la protection des droits fondamentaux et le respect de l'État de droit constituent des conditions essentielles d'adhésion à l'Union européenne, et qu'ils doivent continuer de l'être après celle-ci. Elle considère qu'il est primordial, tant pour les pays candidats que pour les États membres, d'assurer un respect rigoureux de ces principes, qui distinguent clairement l'Union européenne des régimes autocratiques. Compte tenu des développements géopolitiques récents, la résilience des démocraties européennes est devenue encore plus urgente. La COSAC invite donc les institutions européennes à envisager des moyens de renforcer davantage les instruments existants destinés à protéger les droits fondamentaux, la démocratie et l'État de droit.



55. La COSAC souligne que l'allocation des fonds de l'UE, tant aux États membres qu'aux pays candidats, reste conditionnée au respect total de l'État de droit ainsi que des valeurs et principes fondamentaux de l'UE.
56. La COSAC réitère ses positions précédentes concernant la Géorgie, en soulignant que le bon fonctionnement de la démocratie, la tenue d'élections libres et le pluralisme politique constituent des conditions préalables à l'adhésion à l'Union européenne. Le respect de ces critères est essentiel pour que le peuple géorgien poursuive son chemin vers l'adhésion à l'UE. La COSAC constate que la Commission européenne considère désormais la Géorgie comme un pays candidat uniquement de nom.

## Le Moyen-Orient

57. La COSAC se félicite de la Résolution 2803 des Nations unies sur la situation au Moyen-Orient et appelle toutes les parties à mettre en œuvre cette résolution dans son intégralité et conformément au droit international. La COSAC se réjouit également de l'accord conclu sur la première phase du Plan global du Président américain Trump visant à mettre fin au conflit de Gaza. Elle salue le cessez-le-feu et la libération des otages et souligne l'urgence d'assurer le retour des déportés des otages décédés ainsi que le désarmement du Hamas.
58. La COSAC insiste sur la nécessité d'assurer une livraison rapide, sûre et sans entrave d'une aide humanitaire continue et à grande échelle vers Gaza et à l'intérieur de la bande de Gaza, par le biais des agences de l'ONU, de la Croix-Rouge et d'autres organisations humanitaires et non gouvernementales internationales.
59. La COSAC souligne l'importance de la désescalade en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et appelle à la fin de la violence des colons et à l'expansion des colonies qui sont illégales au regard du droit international<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> La délégation de la Chambre des députés du Parlement de la République tchèque a demandé que la note de bas de page suivante soit ajoutée aux paragraphes 59 et 60 de la Contribution : « La délégation de la Chambre des députés du Parlement de la République tchèque exprime son désaccord avec la formulation des paragraphes 59 et 60 du chapitre consacré au Moyen-



60. La COSAC réaffirme son soutien sans équivoque à une solution à deux États conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, où deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

---

Orient, considérant qu'ils présentent un déséquilibre au détriment d'Israël et qu'ils omettent de mentionner la violence et les actes de terrorisme visant Israël et ses citoyens. »